



OCTOBRE 2015

N° 8



LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent

Maîtriser son endettement

Ce mini-guide vous est offert par :

Pour toute information complémentaire,
nous contacter :
info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : octobre 2015

SOMMAIRE

Pourquoi et comment évaluer mon endettement ?	4
Comment procéder ?	6
A quoi sert le taux d'endettement ?	12
Que me permet un endettement bien maîtrisé ?	14
Que faire si je rencontre des difficultés financières ?	18
Comment réagir en cas de perte de revenus ?	20
Et si malgré mes efforts, je n'arrive plus à faire face ?	26
Les points clés	29

INTRODUCTION

Il existe bien des façons de s'endetter : avoir recours au crédit, payer en plusieurs fois pour un achat en magasin, utiliser un découvert en compte, mais aussi dépenser plus que ce que l'on gagne, avoir un retard dans le paiement de ses factures ou demander à un proche qu'il nous avance un peu d'argent...

C'est avec vos revenus que vous pouvez rembourser vos dettes. Vous devez donc pouvoir faire face tous les mois à leur remboursement, en tenant compte également de toutes les autres dépenses liées aux besoins de la vie courante.

Bien maîtriser son endettement permet d'éviter le surendettement et de se constituer une épargne de précaution.

Pourquoi et comment évaluer mon endettement ?

Connaître votre endettement permet :

- **d'évaluer le montant que vous pouvez** éventuellement **épargner** une fois toutes vos dépenses mensuelles effectuées,
- **de savoir si vous pouvez demander un nouveau crédit**, en cas de besoin,
- d'éviter de vous endetter au-delà de vos capacités de remboursement,
- de détecter une éventuelle situation de surendettement.

Différentes approches, complémentaires, permettent d'affiner l'évaluation de votre endettement :

- le calcul du **reste pour vivre**,
- la prise en compte de situation(s) particulière(s) (la composition familiale par exemple),
- le calcul du taux d'endettement.

Comment procéder ?

Le plus important est de déterminer **ce qui vous reste chaque mois pour les dépenses de la vie courante, une fois que vous avez déduit de vos revenus les remboursements de vos crédits et votre loyer**. Votre endettement doit rester raisonnable afin de pouvoir faire face aux autres dépenses comme l'alimentation, l'énergie, les transports, les loisirs... et aussi aux imprévus.

Votre conseiller bancaire peut vous aider à effectuer ce calcul.

LES REVENUS À PRENDRE EN COMPTE

Votre **salaire** et le cas échéant celui de votre conjoint **et aussi les autres ressources** telles que les aides personnalisées au logement, les pensions reçues, les revenus fonciers si vous êtes propriétaire d'un logement que vous mettez en location, les bourses d'étude, etc.

i

Vous ne devez tenir compte que des revenus à caractère certain et durable car les mensualités de remboursement de crédit et/ou les loyers et autres charges d'habitation sont à payer, de façon certaine et régulière.

LES CHARGES À PRENDRE EN COMPTE

Le **remboursement de tous les crédits** en cours (prêts immobiliers, crédits à la consommation, crédits renouvelables ou paiements en plusieurs fois auprès de magasins, etc.) **le loyer** et, s'il y a lieu, **les pensions** que vous versez...



ATTENTION

Si vous omettez une charge de remboursement, votre calcul sera faussé et vous serez en réalité plus endetté que ce que vous croyez.



POUR NE RIEN OUBLIER, REPRENEZ VOS RELEVÉS DE COMPTE AU MOINS SUR UN TRIMESTRE ET VÉRIFIEZ TOUTES LES OPÉRATIONS QUI PASSENT AU DÉBIT DE VOTRE COMPTE. N'OUBLIEZ PAS DE COMPTER LES REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS RENOUVELABLES.

Chaque cas est particulier et réclame une analyse personnalisée car de nombreux critères sont importants pour savoir si la somme restant pour vivre est suffisante. Une même somme (1 000 euros par exemple) sera suffisante ou au contraire insuffisante pour vivre selon :

- la composition de la famille (plusieurs enfants avec des frais de cantine ou de crèche par exemple),
- des frais de transport particulièrement importants si le trajet domicile-travail est long,
- l'hébergement d'une personne dépendante,
- etc.

A quoi sert le taux d'endettement ?

Il ne s'agit que d'une indication dont il faut se méfier car elle n'est **pas pertinente**.

C'est le rapport en pourcentage de vos charges de crédit et de loyer (si vous êtes locataire) sur vos revenus pendant la même durée.

On entend souvent dire que ce taux ne doit pas dépasser 33 %. En réalité, seul le reste pour vivre (ou revenu résiduel) permet de voir si vous êtes trop endetté.

Que me permet un endettement bien maîtrisé ?

Vous pouvez vous **constituer une épargne**, notamment de précaution. Mettre tous les mois un peu d'argent de côté est une bonne habitude à prendre dès que le budget le permet. Vous pourrez ainsi faire face aux imprévus.

Si vous voulez **souscrire un nouveau crédit**

afin de réaliser de nouveaux projets, voici quelques conseils utiles :

- Prenez le temps de la réflexion, un achat à crédit ne se fait pas sur un coup de tête ou un coup de cœur.
- Faites le point sur votre budget pour vérifier qu'il vous reste chaque mois, déduction faite de toutes vos dépenses, assez d'argent pour faire face à la nouvelle mensualité de remboursement.

- Votre endettement actuel n'est qu'un indicateur sur votre situation présente. Vous devez calculer votre reste pour vivre prévisionnel en intégrant la mensualité du crédit envisagé mais aussi éventuellement les dépenses et ressources à venir, pour voir si votre projet sera viable.
- Pensez à comparer pour retenir la solution de crédit qui vous conviendra le mieux.

Que faire si je rencontre des difficultés financières ?

Vous devez faire au plus vite un point complet sur votre budget pour **mesurer l'importance de vos problèmes financiers** et essayer de comprendre la situation :

Vos revenus suffisent-ils toujours à faire face à vos dépenses ? Vos dettes ont-elles augmenté ? Vos revenus ont-ils baissé ? Vos difficultés sont-elles passagères ou durables ?

N'hésitez pas à **parler au plus tôt de vos problèmes à votre conseiller bancaire**. Il peut vous aider à y voir plus clair et trouver avec vous des solutions.



Utiliser ou augmenter votre découvert en compte n'est pas une solution en soi. C'est aussi une dette que vous devrez rembourser.

Comment réagir en cas de perte de revenus ?

Perte d'emploi, séparation, maladie... vos revenus peuvent baisser et ne plus suffire à faire face à vos dépenses courantes parfois pré-engagées. Voici ce que vous pouvez faire.

CÔTÉ BUDGET :

- identifiez les dépenses que vous pourriez réduire,
- **Différez certains achats** ou, quand ils sont nécessaires, choisissez des formules économiques.
- Si vous attendez une rentrée d'argent, relancez la personne ou l'organisme pour accélérer l'opération.
- **Évitez d'accumuler des retards de paiements** qui s'avèrent vite très coûteux.
- Recherchez une aide auprès de votre entourage, de votre employeur et auprès d'un service d'action sociale.

CÔTÉ CRÉDIT :

- **Ne souscrivez pas de nouveau crédit** pour faire face à des difficultés de trésorerie : votre endettement et vos charges s'alourdiraient, votre situation serait alors encore plus déséquilibrée.
- **Demandez à vos créanciers des délais supplémentaires** ou mieux, un rééchelonnement.
- **Utilisez avec prudence le regroupement de crédits** car le montant total à rembourser sera au final souvent plus élevé.
- En cas de perte d'emploi ou de maladie, **pensez à faire intervenir**, s'il y a lieu, **les différentes assurances** que vous avez pu souscrire (incapacité de travail, perte d'emploi...).

Dans tous les cas, **n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller bancaire** pour faire un point complet sur votre nouvelle situation.



Conseil

**CONSULTEZ LE
MINI-GUIDE N°12
« COMMENT RÉAGIR
EN CAS DE PERTE DE
REVENUS ? » SUR
LESCLEDELABANQUE.COM**

Et si malgré mes efforts, je n'arrive plus à faire face ?

Si malgré tout, vous éprouvez des **difficultés financières graves**, que vous ne parvenez plus à faire face à toutes vos dettes et toutes vos dépenses, si des incidents de paiement et de remboursement se sont multipliés, **vous êtes probablement surendetté.**

Vous pouvez alors **déposer un dossier de surendettement à la commission de surendettement de la Banque de France** proche de votre domicile. Vous pouvez vous faire aider par votre conseiller bancaire ou par un service d'action sociale pour la constitution de votre dossier.



Un mini-guide sur la procédure de surendettement (n°22) est disponible sur www.lesclesdelabanque.com.



LES POINTS CLÉS

MAÎTRISER SON ENDETTEMENT



Seul le « reste pour vivre » permet d'évaluer votre endettement. Pensez à le recalculer régulièrement.



Le taux d'endettement n'est pas pertinent.



Maîtriser son endettement permet d'épargner et/ou d'emprunter



En cas de difficultés, essayez de rééquilibrer votre budget et contactez votre conseiller bancaire.